



QUICK TIPS

INTÉGRER LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR PRIVÉ ET LA COOPÉRATION COMMERCIALE

Rendre les entreprises et leurs chaînes de valeur plus vertes, portant les principes d'une économie circulaire et neutre en carbone

Comme le prévoit le Pacte Vert, la nouvelle stratégie de croissance européenne, l'UE vise à atteindre un objectif de neutralité climatique, d'utilisation efficace des ressources et une économie compétitive où la croissance économique est découpée des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'utilisation intensive de ressources et de la dégradation de l'environnement. Une économie circulaire (EC) à faible émission de carbone peut contribuer à maintenir la valeur des produits, des matériaux et des ressources aussi longtemps que possible, réduisant les déchets et les émissions de GES, et ainsi limiter l'utilisation des ressources planétaires au strict nécessaire.

La moitié des émissions de GES sont dues à l'activité humaine et plus de 90 % de la perte de biodiversité et de stress hydrique proviennent de l'extraction et du traitement des ressources, de combustibles et de denrées alimentaires. La transition vers une économie circulaire et neutre en carbone est essentielle pour s'attaquer à cette double crise environnementale et climatique. Les principes d'économie circulaire forment également un levier de croissance et de création d'emploi, car les modèles plus écologiques offrent souvent une

meilleure rentabilité (par exemple, en économisant sur les pertes de matériaux et d'autres ressources), ainsi que les possibilités d'emploi (par exemple, en donnant la priorité aux secteurs économique à fort potentiel de création d'emplois, tels que l'agriculture durable ou la gestion des déchets). Ils offrent également plus de résilience aux chocs. L'intégration des questions environnementales et climatiques dans la coopération internationale de l'UE en matière de commerce et de développement du secteur privé doit être considéré dans ce contexte. Cela implique, en particulier, l'écologisation des entreprises et des chaînes de valeur par l'engagement avec le secteur privé, notamment les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Aussi, des mesures visant à améliorer l'environnement politique, réglementaire et aussi l'environnement des affaires doivent être développées, ainsi que le soutien au commerce en biens et en services environnementaux, par exemple par le biais de développement de normes.

Cette note fournit des conseils brefs et pratiques pour intégrer les questions environnementales et climatiques dans l'ensemble des chaînes de valeur et des politiques liées au développement du secteur privé et de la coopération commerciale.

Établir le bien-fondé de la transition

Développer les connaissances et transmettre un discours convaincant en faveur de l'économie circulaire et neutre en carbone.

- ▶ **Collecter des données et développer les connaissances sur l'économie circulaire et neutre en carbone,** notamment au niveau des pays et au niveau sectoriel, couvrant, par exemple : l'empreinte environnementale (y compris les émissions de gaz à effet de serre) des produits et services ; des cadres politiques ; des normes et standards de l'UE ; des tendances de la consommation (y compris dans le domaine de l'énergie) ; l'écologisation et le développement durable des technologies circulaires/à faible taux d'émission/résilientes ; des impacts économiques, environnementaux ou sociaux des catastrophes sur la politique, la planification et les programmes de l'industrie ; l'impact des risques de catastrophes sur les investissements dans le développement industriel, etc.





© ITC Ethical Fashion Initiative & Marie Arago

Production Yestadt en Haïti



© Nader Adem & ITC Ethical Fashion Initiative

Production de chaussures en Éthiopie

- ▶ **Construire des arguments en faveur de la transition vers une économie circulaire et neutre en carbone en développant les connaissances à ce sujet;** identifier les possibilités de création d'emplois, de croissance dans les secteurs clés et les chaînes de valeur au niveau national/régional, et des avantages pour les entreprises, tels que les économies de matériaux et d'énergie réalisées grâce à des processus de production économes en ressources ; la sécurité des chaînes d'approvisionnement (approvisionnement en matières secondaires) ; amélioration de l'image / de la réputation ; accès aux marchés internationaux ; viabilité des entreprises (gestion durable du capital naturel sur lequel elles reposent), etc.
- ▶ **Sensibiliser les décideurs politiques, les entreprises, les travailleurs, les consommateurs et le grand public** aux avantages de l'emploi découlant de la mise en œuvre d'activités circulaires, résilientes et économes en ressources ; des opportunités, des produits et des processus de production nouveaux et innovants, mais aussi des avantages pour le bien-être des personnes, tels que la réduction de l'exposition à la pollution ou la disponibilité de produits plus durables et à longue durée de vie.
- ▶ **Transférer les connaissances à l'appui des décisions fondées** sur des données probantes prises par les gouvernements et le secteur privé, notamment par le biais d'études empiriques sur l'économie circulaire et l'économie neutre en carbone et de travaux connexes menés par le monde universitaire ; la préparation de stratégies, de plans et de programmes (notamment sur l'économie circulaire et sur les risques de catastrophes), et en réunissant les acteurs concernés.
- ▶ **Transférer l'expérience nationale de l'UE en matière d'économie circulaire** (EC) et neutre en carbone, y compris au sein des programmes tels que [LIFE](#), [Eco-innovation](#) et H2020, avec des activités telles que le dialogue politique, les visites d'étude et les projets de jumelage.



Promouvoir un environnement et des politiques favorables aux entreprises et aux investissements

Mettre en place un climat d'investissement et un environnement commercial propices aux projets d'économie circulaire et neutre en carbone:

- ▶ **promouvoir des mesures de réforme fiscale environnementale**, telles que des incitations fiscales permettant des investissements dans des pratiques et des technologies vertes ainsi que la suppression progressive des subventions favorisant les technologies grises et/ou à fort taux de carbone.
- ▶ **élimination progressive des tarifs commerciaux pour les biens et services environnementaux**, y compris pour le commerce des matériaux recyclables, et l'introduction de taxes sur les produits et procédés polluants.
- ▶ **promouvoir les marchés publics écologiques (MPE)** comme un outil efficace pour stimuler la demande de produits à faible teneur en carbone et produits circulaires (notamment dans les chaînes de valeurs prioritaires comme l'agroalimentaire, le textile, l'ameublement, etc.)
- ▶ **spécifier clairement les normes existantes et les meilleures techniques disponibles (nationales)** au niveau des entreprises, y compris les exigences concrètes et applicables en matière de produits favorisant la conception en vue de la réutilisation, la réparation ou le recyclage, ainsi que l'efficacité énergétique et des ressources.
- ▶ **promouvoir l'utilisation de normes environnementales** élevées au niveau des chaînes de valeurs mondiales, en ce qui concerne les produits recyclables, les déchets, le commerce des minéraux et autres ressources matérielles, notamment les matières premières secondaires.
- ▶ **promouvoir le développement et l'utilisation de systèmes de durabilité crédibles** tels que le label écologique de l'UE pour encourager les producteurs locaux à adopter des pratiques commerciales durables, y compris, par exemple, l'utilisation de l'énergie renouvelable, une utilisation plus efficace des ressources telles que les matières premières, les approches fondées sur le cycle de vie des produits, et de développer des produits qui sont durables, faciles à réparer et recyclables.

- ▶ **l'application de systèmes de responsabilité élargie des producteurs** (dans le cadre des produits contribuant à une EC - voir aussi [SWD\(2019\)19 final](#)), conformément aux principes généraux de bonne gouvernance, pour relancer la question de l'efficacité dans la conception des produits
 - ▶ **en soutenant les réformes visant à améliorer les cadres réglementaires et juridiques** dans le secteur de l'énergie afin de favoriser les investissements dans l'énergie durable et promouvoir les cadres de PPP pour l'énergie durable.
- Développer des cadres institutionnels favorables:
- ▶ **Promouvoir l'implication interministérielle dans les interventions concertées du gouvernement et des parties prenantes**, y inclus la participation à l'élaboration des politiques, en facilitant la coordination de principes d'EC et de l'action climatique au niveau national, et une appropriation généralisée, y compris par le secteur privé et la société civile
 - ▶ **Encourager les partenariats entre les acteurs du secteur privé local et européen, les chercheurs et les autres parties prenantes** afin de partager et d'étendre les meilleures pratiques disponibles pour les MPME qui investissent dans des projets efficaces et à faible émission de carbone et des pratiques d'entreprise circulaire.



Favoriser le financement des investissements verts

Faciliter l'accès au financement pour que les entreprises de l'économie circulaire et neutre en carbone puissent mettre leur investissements à l'échelle:

- ▶ **Augmenter la disponibilité des produits et services financiers pour les MPME qui investissent dans des modèles d'entreprise durables** en fournissant un renforcement des capacités, une assistance technique et une aide financière au secteur financier local pour qu'il puisse répondre aux besoins en finances vertes du secteur privé et informel
- ▶ **Soutenir les MPME dans l'accès au financement vert en soutenant le renforcement des capacités**, les réformes politiques et l'assistance technique aux régulateurs financiers locaux, aux systèmes de garantie et à la banque centrale
- ▶ **utiliser un étiquetage clair et des normes harmonisées et crédibles pour les instruments financiers adaptés au financement de la transition verte**, pour permettre à la fois la simplicité et la transparence, notamment en soutenant l'utilisation de la taxonomie de l'UE dans la divulgation d'informations par les acteurs des marchés financiers et l'application de normes écologiques minimales par les entreprises locales.
- ▶ **promouvoir l'amélioration des connaissances en matière de financement sur l'économie circulaire et neutre en carbone**, pour les entrepreneurs, les collectivités locales, les municipalités et le secteur privé à élaborer des projets bancables ; et pour les financiers, les institutions souveraines, les banques locales et les investisseurs à évaluer correctement les modèles d'entreprise et leur potentiel économique à long terme.
- ▶ **appuyer le développement des marchés financiers locaux et notamment des émissions de financements verts telles que les obligations vertes**, afin de faciliter l'accès à un financement à long terme et moins coûteux, en monnaie locale, pour des projets verts ou pour des entreprises avec des modèles d'entreprise durables
- ▶ **développer des structures de soutien offrant une assistance technique et un renforcement des capacités aux entreprises individuelles**, par exemple dans les domaines suivants: l'accès au financement, l'élaboration de projets d'investissement bancables, la mise en relation avec des financeurs (par exemple par le biais d'événements B2B).
- ▶ **promouvoir des mécanismes financiers dédiés au partage des risques pour les investissements verts**, y compris le soutien des institutions financières dans l'évaluation des technologies/modèles d'entreprise et pratiques innovantes en matière d'économie circulaire.
- ▶ **accroître l'appréciation et l'appétit des investisseurs pour la création de valeur à long terme**, afin de favoriser le financement de modèles commerciaux intégrant des considérations relatives à la longévité des produits

Réorienter les flux financiers pour les éloigner des modèles économiques linéaires et des secteurs polluants ou des investissements basés sur l'utilisation non durable des ressources:

- ▶ **améliorer l'évaluation des risques des modèles d'affaires linéaires par les gouvernements et les institutions financières**, notamment en ajustant les méthodes d'évaluation du risque de crédit pour tenir compte des risques linéaires
- ▶ **aider au développement d'initiatives de transfert/assurance des risques de catastrophes**, y compris pour les secteurs productifs
- ▶ **assurer des conditions de concurrence équitable** en ce qui concerne les conditions de financement des entreprises circulaires et neutres en carbone contre la concurrence des entreprises qui exploitent des modèles d'entreprise linéaires/polluants, notamment en prenant dûment en le coût total des externalités négatives et les avantages des externalités positives

- ▶ **promouvoir l'utilisation d'une taxonomie définissant clairement les activités vertes**, en s'appuyant sur le plan d'action de l'UE en matière de finance durable et de taxonomie
- ▶ **Promouvoir un cadre d'incitations locales pour les entreprises et les projets durables**, impulsant une transformation économique durable des entreprises locales
- ▶ **renforcer le processus de sélection appliqué par les institutions financières** lors de l'évaluation des demandes de prêts par les MPME pour des investissements durables (mais aussi par l'UE dans ses appels à propositions impliquant un soutien à l'investissement durable aux MPME), notamment en tenant compte de la circularité et en incluant les normes ESG dans les critères de sélection.
- ▶ **promouvoir l'utilisation d'évaluations environnementales stratégiques (EES)** dans l'octroi d'appuis budgétaires et de soutien aux secteurs du commerce et du développement du secteur privé, et l'utilisation des résultats de l'EES pour informer le programme de soutien et la sélection des indicateurs de performance appropriés.



Mettre en œuvre des modèles et des pratiques commerciales circulaires et neutres au niveau carbone

Renforcer les capacités du secteur privé à intégrer des modèles à faible émission de carbone et circulaires dans les opérations entrepreneuriales et adopter des normes de durabilité, en fournissant un appui:

- ▶ **technique aux organisations de membres d'entreprises** (associations d'entreprises, chambres de commerce, groups d'industrie...) sur les pratiques de production et les modèles commerciaux durables, ainsi que sur la mise à l'épreuve du climat de l'infrastructure commerciale et la gestion des risques de catastrophes (DRM)
- ▶ **de formation sur les technologies et modèles à faible émission de carbone**, les audits énergétiques, les modèles commerciaux d'économie circulaire, la durabilité et la mise en œuvre de pratiques de consommation et de production durables (CPD).
- ▶ **aux MPME pour qu'elles investissent dans des innovations éco-efficaces**, notamment dans la création de partenariats avec des instituts de recherche, des universités et des entreprises européennes, afin de mettre sur le marché de nouvelles éco-innovations.

Mettre en place des modèles commerciaux durables:

- ▶ **s'engager avec les fournisseurs de services de développement commercial** pour faciliter l'adoption d'un modèle commercial durable parmi les MPME
- ▶ **soutenir des projets pilotes** ainsi que la reproduction et la mise à l'échelle de modèles d'entreprise durables et prometteurs par le biais de programmes tels que SWITCH-Asia, SWITCH Africa Green et SwitchMed.
- ▶ **promouvoir des start-ups vertes** par l'incubation d'entreprises et l'accès aux financements verts.
- ▶ **accroître la mise en réseau des entreprises vertes**, avec des événements, des tournées de présentation, etc.
- ▶ **s'engager auprès des industries « grises »** (qui constituent encore la majorité de l'industrie) pour accroître la circularité dans leurs chaînes de valeur et réduire la pollution, les déchets et la consommation de ressources.
- ▶ **soutenir l'écologisation des parcs industriels/zones économiques** spéciales pour atteindre des groupes d'industries plus importants, et faciliter la reproduction et les synergies locales et promouvoir les symbioses industrielles
- ▶ **collaborer avec les partenaires sociaux** (organisations d'employeurs, syndicats) pour promouvoir les emplois verts en faveur de modèles d'entreprises vertes

Améliorer les performances commerciales des MPME adoptant les principes de circularité:

- ▶ **Adopter des pratiques existantes et éprouvées**, notamment les meilleures techniques disponibles (MTD).
- ▶ **Intégrer des énergies renouvelables et des technologies économes en ressources** (y compris en énergie) dans la production, comme moyen d'améliorer la compétitivité (marges bénéficiaires) et les opportunités commerciales (accès aux marchés avec de meilleurs standards)
- ▶ **appuyer la diversification des chaînes d'approvisionnement/de valeur locales**, en termes de variété des options de transformation et de production locales, accroître la résilience aux chocs extérieurs
- ▶ **soutenir l'approvisionnement durable** en matériaux au sein des chaînes d'approvisionnement/de valeur, notamment en tenant compte des matières secondaires (recyclés/réutilisés) et approvisionnement local
- ▶ **appuyer des initiatives visant à formaliser le fonctionnement des MPME informelles**, notamment dans le secteur de la gestion des déchets dans les pays en développement
- ▶ **assurer la formation des MPME** sur la démonstration de la responsabilité et l'adhésion aux principes de l'économie circulaire, les audits énergétiques, les normes de durabilité et la réglementation environnementale.



Informations et appuis supplémentaires :

- ▶ INTPA F2 Facilité Switch to Green: www.switchtogreen.eu
- ▶ INTPA F1: Facilité d'assistance technique pour l'énergie durable (TAF)
- ▶ Lignes directrices INTPA "[Intégrer l'environnement et le changement climatique dans la coopération internationale de l'UE et développement](#)".
- ▶ DG INTPA (2018), "[L'économie verte inclusive dans la coopération au développement de l'UE - Une approche innovante à l'intersection des objectifs de l'UE en matière de planète, de population et de prospérité](#)", série Outils et méthodes, document de référence No 25.
- ▶ [Fiche d'information sur le plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire](#)
- ▶ Publication de la DG INTPA "[Soutenir l'économie circulaire : illustrations des programmes SWITCH de l'UE](#)" et [mini-site web](#).
- ▶ Étude de cas sur [les marchés publics écologiques de l'UE](#)
- ▶ DG Recherche et Innovation (2019), "[Accélérer la transition vers l'économie circulaire - Améliorer l'accès au financement pour des projets d'économie circulaire](#)", ISBN 978-92-79-99324-4.
- ▶ Commission européenne DG INTPA, [Résultats et indicateurs pour le développement](#), Diagrammes de la chaîne de résultats et conseils sur [l'économie circulaire](#) et [l'économie verte](#)
- ▶ Publication de la DG INTPA "[Liens entre l'économie circulaire et les tendances et défis mondiaux](#)".
- ▶ Publication de la DG INTPA "[L'économie circulaire au niveau national](#)".
- ▶ [Guide de l'économie circulaire de la BEI](#)
- ▶ Groupe de travail sur la croissance verte du Comité des donateurs pour le développement des entreprises (DCED) : [Vue d'ensemble et ressources sur la croissance verte](#)

*Tous les documents sont disponibles sur capacity4dev (groupe public : [Environment, Climate Change and Green Economy](#))

Contactez la facilité d'intégration des questions environnementales et climatiques:

INTPA-GREENING-FACILITY@ec.europa.eu | MENA-GREENING-FACILITY@ec.europa.eu |
ENERGY-GREENING-FACILITY@ec.europa.eu